

Communiqué de presse
Zurich, le 10 juillet 2023

Message sur la culture 2025–2028 : Oui à la durabilité grâce à la culture du bâti

Les principales organisations de la culture du bâti saluent le projet relatif au message culture 2025-2028. Une culture du bâti de qualité est la clé d'une conception durable du cadre de vie. Il est donc urgent et juste de l'encourager et de l'inscrire dans la loi.

Les changements climatiques, la pénurie des ressources et la perte de biodiversité nous obligent à gérer plus durablement notre cadre de vie aménagé. La culture du bâti est une approche holistique en vue de maîtriser au mieux ces enjeux. Il est réjouissant que le projet relatif au message culture 2025-2028 définisse la durabilité comme un champ d'action propre et accorde un rôle central au développement d'un environnement bâti de qualité.

Les ministres de la culture européens ont confirmé cette approche au début de l'année en amont de la réunion du WEF à Davos. La culture du bâti englobe toutes les activités qui ont des effets sur l'espace, des détails d'artisanat à la planification urbaine et paysagère à grande échelle, de la conservation du patrimoine bâti à la conception contemporaine. Une culture du bâti de qualité se caractérise par des villes, des villages, des bâtiments et des infrastructures bien conçus. Elle crée un cadre de vie favorable au bien-être et à la santé.

Une culture du bâti de qualité réunit les aspects écologiques, économiques, sociaux et culturels. Elle inclut les monuments et les sites archéologiques de même qu'un aménagement spatial et paysager avisé dans le territoire constructible et hors de celui-ci. Elle conserve notre patrimoine culturel et permet une bonne conception grâce à des processus de promotion et de contrôle de la qualité.

L'avenir de la culture du bâti réside dans l'économie circulaire. Une nouvelle culture de la conservation et de la transformation, des valeurs limites pour les émissions de gaz à effet de serre des ouvrages sur tout leur cycle de vie et plus de sobriété sont nécessaires si l'on veut atteindre l'objectif de zéro net et limiter le réchauffement climatique global. Il est encourageant que le projet relatif au message culture aborde ces enjeux et prévoie d'inscrire la culture du bâti dans la loi sur la protection de la nature et du paysage. En même temps, il faut encourager une culture de l'innovation en matière de processus, de matériaux et de technologies.

L'inscription de la culture du bâti dans la loi concrétisera le rôle de modèle que doit jouer la Confédération dans la gestion qualitative de son parc immobilier et de ses activités qui transforment l'espace. Par ailleurs, il s'agit d'aides financières déjà existantes dans le

contexte de l'encouragement de la culture. La culture du bâti joue un rôle décisif pour atteindre les objectifs de durabilité auxquels la Suisse s'est aussi engagée sur le plan international. En donnant un ancrage légal à une conception holistique de la culture du bâti, il sera possible de donner un poids suffisant aux objectifs de durabilité lors de l'aménagement du cadre de vie. Dans cette perspective, il est réjouissant qu'il soit prévu de renouveler la stratégie interdépartementale de la culture du bâti.

Les organisations signataires tiennent à faire les remarques suivantes :

- L'ajustement prévu entre la politique culturelle et les autres politiques sectorielles est à saluer. L'environnement manque cependant dans ce contexte et doit être ajouté.
- Pour compenser adéquatement le renchérissement réel, il faut tenir compte du fait que le renchérissement de la construction, qui concerne le domaine d'encouragement de la culture du bâti, est plus élevé que le renchérissement général (cf. <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees/graphiques.assetdetail.25645064.html>).
- Le soutien des cantons par des conseils et des formations continues est à saluer. Les communes et les villes manquent cependant dans ce contexte et doivent être ajoutées.
- La conception globale de la culture du bâti formulée dans le message culture 2025-2028 doit être appliquée de manière systématique. La culture du bâti doit être ajoutée dans les passages relatifs aux prix de la culture et à Pro Helvetia.
- L'échange prévu entre le processus international de Davos pour la culture du bâti et les acteurs nationaux est à saluer. En tant que partie prenante nationale, la Table ronde Culture du bâti suisse reste à disposition pour la coordination avec le processus international de Davos pour la culture du bâti.

Les organisations suivantes soutiennent cette prise de position :

Archijeunes

NIKE | Nationale Informationsstelle zum KULTURERBE
Centro national d'informacion sur le PATRIMONIO CULTURAL
Centro nazionale d'informacion sul PATRIMONIO CULTURALE

EspaceSuisse

Verband für Raumplanung
Association pour l'aménagement du territoire
Associazione per la pianificazione del territorio
Associazion per la planisaziun dal territori

BSA FAS | Bund Schweizer Architektinnen und Architekten
Fédération des Architectes Suisses
Federazione Architette e Architetti Svizzeri
Federaziun Architectas ed Architects Svizzers

BSLA FSAP

Bund Schweizer Landschaftsarchitekten und Landschaftsarchitektinnen
Fédération Suisse des Architectes Paysagistes
Federazione Svizzera Architetti Paesaggisti

Fédération suisse des urbanistes | Fachverband Schweizer urbanisten | Federazione svizzera degli urbanisti **FSU**

SOTTO VOICE
FOUNDATION



Schweizerische Stiftung für Landschaftsarchitektur SLA
Fondation suisse pour l'architecture paysagère FAP
Fondazione svizzera per l'architettura del paesaggio FAP
Fundaziun svizra per l'architettura da la cuntrada FAC

S1-11 **MATERIAL ARCHIV**



SCHWEIZER HEIMATSCHUTZ
PATRIMOINE SUISSE
PATRIMONIO SVIZZERO
PROTECCIUN DA LA PATRIA

S AM | SCHWEIZERISCHES ARCHITEKTURMUSEUM/
SWISS ARCHITECTURE M U S E U M

sia

schweizerischer ingenieur- und architektenverein
société suisse des ingénieurs et des architectes
società svizzera degli ingegneri e degli architetti
swiss society of engineers and architects